Chronique Roubaisienne

BUREAU : 30, Rue Pasteur, 30 — ROUBAIX
TÉLÉPHONE — N° 9.82. — TÉLÉPHONE

La Municipalité et le petit commerce

A PROPOS DU CRÉDIT DE 18,000 FRANCS POUR LES FÊTES DE QUARTIERS, REFUSÉ PAR LA MAJORITÉ. — UNE LETTRE DE M. HOCQUE

Dans notre compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal nous avons dit que le citoyen Wattremez ayant demandé l'inscription au budget d'un crédit de 18,000 francs pour les fêtes de quartiers, M. Hocque s'était associé timidement à cette proposition.

M. Hocque nous écrit à ce sujet une assez longue lettre dans laquelle il affirme que tous ceux qui ont assisté à cette séance du conseil municipal ont été unanimes à reconnaître l'ardeur, et non la timidité, qu'il a mise à défendre les petits commerçants de Roubaix.

M. Hocque aurait pu formuler une protestation digne et correcte. Il a préféré manier leur à tour l'ironie et l'injure ; c'est son affaire et nous lui laissons ce procédé. Il ne nous convient pas de le suivre sur ce terrain.

Nous tenons pourtant — par pure courtoisie — à enregistrer la protestation de M. Hocque, mais ce dernier ne nous en voudra pas si nous tenons également à justifier le terme que nous avons employé.

Cette justification est des plus facile. Il nous suffit de citer un journal cher à M. Hocque comme à ses amis de la majorité. Le « Journal de Roubaix » du samedi 30 décembre rend compte en ces termes de l'attitude de M. Hocque :

« M. Wattremez demande 18,000 francs pour les fêtes de quartiers.

« M. Hocque appuie **en principe** cette proposition, **tout en demandant moins** pour cette année. Se basant sur des déclarations anciennes de MM. Cléty et Picard, il déclare parler en leur nom.

« M. Cléty lui reproche ce procédé. »

Si ce n'est pas là s'associer timidement à la proposition de Wattremez, c'est que les mots ont pour M. Hocque une valeur et un sens inconnus du commun des mortels.

Léon LEMARRE.

Les travailleurs et la Coopération

UNE CIRCULAIRE

La circulaire suivante a été distribuée hier en ville :

Aux Travailleurs de Roubaix et des Communes environnantes

Camarades,

C'est à vous, ouvriers, que cette circulaire s'adresse.

Parmi les organisations ouvrières qui doivent attirer votre attention et votre sympathie, il en est une qui a pris pour tâche de vous fournir une alimentation saine et à bon marché. C'est-à-dire la coopération.

La ville de Roubaix possède de sociétés coopératives de tous genres, mais aucune de ces sociétés ne peut revendiquer plus justement le titre de société ouvrière, que la coopérative « La Paix ».

Aucune n'a fourni aux organisations prolétariennes tant d'avantages, tant de secours de toutes sortes que la coopérative « La Paix ».

Outre le pain nutritif, le charbon de première qualité et le bon marché de ses produits, la coopérative « La Paix » a toujours été la véritable Maison du Peuple de Roubaix. C'est « La Paix » que vous vous réunissez lorsque les salaires de famine que vous imposent les patrons vous poussent à la grève. C'est dans les locaux de cette coopérative que vous tenez toutes vos réunions syndicales et coopératives. C'est là que vous examinez, avec vos camarades d'atelier, les meilleures dispositions à prendre en vue d'obtenir du patronat des augmentations de salaires, des diminutions d'heures de travail, des améliorations à votre triste situation.

C'est « La Paix » qui, seule, parmi toutes les coopératives roubaisiennes, fournit gratuitement du pain à ses membres en grève. C'est ainsi que pendant l'année 1911 seulement, près de huit mille pains furent donnés gratuitement aux coopérateurs mêlés aux différentes grèves. Lors de la longue et mémorable grève de chez Tetinyck, en 1907, c'est, sans contredit, aux secours de la coopérative « La Paix » que les grévistes durent en partie leur victoire.

C'est « La Paix », qui, depuis de longues années, fournit gratuitement un local au Syndicat Textile. Elle lui donne en surplus, et toujours gratuitement, le chauffage, l'éclairage, le mobilier, la libre disposition de sa salle des fêtes, etc.

C'est encore « La Paix » qui, depuis trois ans, a mis gracieusement à la disposition des Syndicats ouvriers de Roubaix, un immeuble pour y installer leur Bourse du Travail et lui fournit aussi gratuitement le chauffage, l'éclairage, le mobilier, etc.

Vous conviendrez avec nous, camarades, qu'il est peu d'exemples aussi beaux de solidarité envers les organisations ouvrières, de dévouement envers les travailleurs.

Vous aurez à cœur d'aider à la prospérité de cette Société. Vous saurez, par votre adhésion à la coopérative « La Paix », lui permettre de développer encore davantage ses œuvres de solidarité prolétarienne.

Camarades, dans votre intérêt, dans celui de vos enfants, pour votre classe, inscrivez-vous à « La Paix », et travaillez sans cesse à faire de « La Paix » une coopérative toujours plus grande, toujours plus prospère.

Vive la coopérative « La Paix » !

Vive l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes !

Les trois Commissaires de la Coopérative « La Paix ».

Les cambrioleurs en tournée

Au cours de la nuit de mardi à mercredi, les chevaliers de la pince-monseigneur se sont livrés à quelques petites opérations fructueuses.

Ils se sont introduits, en fracturant une fenêtre, chez M. Auguste Gille, apprêteur, rue Christophe-Colomb, 10.

Toutes les pièces du rez-de-chaussée ont été visitées et les malfaiteurs ont emporté une couverture, une paire de statuettes, des vêtements, des vases, des serviettes et un porte-bouquet.

— Chez M. Louis Delahaye, cabaretier, rue de Tourcoing, 88, les cambrioleurs sont également entrés par une fenêtre.

Ils ont dérobé des mesures en étain et un litre de cognac.

UNE FILLETTE EBOUILLANTÉE

Mardi, à 9 heures et demie du soir, les époux Boudroit, avant de rentrer chez eux, rue Delattre, cité Saint-Joseph, entrèrent chez une voisine, Mme Colin, qui soigne leur petite fille Angèle, âgée de deux ans et demi.

A la rue des époux Boudroit, Mme Colin, qui portait une marmite pleine d'eau bouillante, la déposa sur le sol pour aller au devant de ses visiteurs.

Presqu'aussitôt, l'enfant tomba dans le récipient.

Elle en fut retirée grièvement brûlée aux jambes et dans le dos.

Le docteur Dubois, mandé, vint prodiguer ses soins à la petite victime, dont l'état, fort heureusement, n'est pas inquiétant.

LA MONNAIE DE SINGE

Hier mercredi, dans l'après-midi, la police a conduit à la maison d'arrêt de Lille les nommés Dewaele Pierre-François, 38 ans, débardeur, demeurant à Wattrelos, rue de Leers, 4, et Deruyck Edouard, 28 ans, peigneur, demeurant à Wattrelos, rue Léon Gambetta, 1.

Inculpés de filonterie d'aliments mardi à 9 heures du soir chez M. Joseph Kimpe, cabaretier, rue des Sept-Ponts, 48, Deruyck est en outre inculpé de voies de fait sur le sieur Kimpe.

LA VIE DES ROUBAISIENS EN 1911

En 1911, il y a eu 2,346 naissances contre 2,471 en 1910, 1,201 mariages contre 1,204 en 1910, 2,053 décès contre 1,956 en 1910 et 109 mort-nés.

A l'hôpital. — Le chiffre des entrées en 1911 s'est élevé à 4,945. Il y a eu à l'hôpital 452 décès et 369 naissances.

INSTITUT TURGOT

Par arrêté en date du 26 décembre 1911, M. le ministre de l'Instruction publique a nommé membre du comité de patronage auprès de l'École primaire supérieure, l'Institut Turgot, notre concitoyen M. Georges Dansette.

M. Georges Dansette est le vice-président de l'Association amicale des anciens élèves de l'Institut Turgot.

A L'HIPPODROME-THEATRE

Rappelons que la représentation du ROI S'AMUSE reste définitivement fixée au dimanche 7 janvier, en matinée.

Le chef-d'œuvre de Victor Hugo fait parcourir salle comble et provoque d'enthousiastes ovations.

On s'accorde à louer l'admirable interprétation de Triboulet, par Dorival, et l'on se demande quel autre comédien, en le cherchant même dans les premiers théâtres de Paris, aurait assumé la responsabilité de jouer chaque soir ce formidable rôle. Le succès de Dorival est considérable.

DANS LES P. T. T.

Un concours pour le recrutement de dames employées aura lieu les jeudi 15 et vendredi 16 février 1912, au chef-lieu de chaque département.

Le nombre maximum des admissions est fixé à 800.

Peuvent y prendre part les postulantes sans infirmités, ayant une taille de 1 m. 50 au minimum, âgées de 18 ans au moins et de 25 ans au plus au jour du concours.

La limite d'âge est reculée pour les aides, d'une durée égale à celle de leurs services en cette qualité, dans les conditions fixées par l'arrêté du 4 juillet 1910.

Aucune demande de dispense ne sera prise en considération.

Les candidates devront adresser sans retard leur demande au Directeur des Postes et des Télégraphes de leur département, chargé de l'instruction des candidatures.

Ce fonctionnaire leur fera parvenir le programme du concours.

La liste d'inscription sera close le 20 janvier au soir.

SAVON PRINCESSE MAKOKO
Parfum puissant et tenace
Le pain : 0 fr. 50 - Victor VAISSIER

CERCLE POPULAIRE « LA PAIX »

Samedi 6 et dimanche 7 janvier, deux grandes représentations extraordinaires : FILLE-MÈRE ! pièce dramatique en 5 actes et 7 tableaux de A. Bernède.

La direction a jugé nécessaire, vu l'importance de cette pièce, d'en reproduire l'analyse.

L'auteur nous transporte dans un milieu ouvrier, où une famille respire la joie et le bonheur d'être uni. On sent que ces travailleurs n'ont qu'une inspiration : Vivre du fruit de leur travail, s'aimer et s'aider mutuellement. Telles sont les devises de la famille Fougeray. Au sein de cet honorable foyer, une jeune fille qui fait toute leur joie porte le nom de Louisette. Elle est dans tout l'éclat de sa jeunesse, aussi son père voudrait la donner pour femme à Jean Leroy, brave ouvrier comme lui. Elle consent à partager son amour avec Jean : mais Henri de Lachesnaye sait bien vite briser cet amour, et capter le cœur de Louisette, confiante au serment de cet ignoble bourgeois. Séduite, et du fruit de cette séduction, un enfant allait naître que de Lachesnaye ne veut point reconnaître. Ne pouvant supporter cette douleur, Louisette renonce à aimer Jean en lui révélant la vérité. Celui-ci, le cœur brisé, lui promet vengeance ! S'adressant au séducteur pour le forcer à épouser la Fille-Mère, il refuse, prend la fuite pour Paris où il doit épouser une riche Américaine. La comtesse de Marsange, sœur du séducteur, propose un marché honteux à Leroy : d'épouser Louisette avec une remise d'une dizaine de mille francs, afin de cacher la honte de son frère. « Ce qu'il veut, c'est l'honneur de Louisette », et jure vengeance. Il part à Paris, l'accomplit et blesse de Lachesnaye, et le vengeur encourt cinq ans de prison. Pendant ce temps la pauvre Louisette subit les souffrances morales des filles-mères ; quitte le foyer paternel pour échapper au déshonneur. Errante, la malheureuse revient demander pardon au père Fougeray. Cette famille qui goûtait autrefois le bonheur et la joie représente aujourd'hui la misère. Elle s'est réfugiée dans une mansarde pour y cacher sa douleur. L'enfant n'a même pas de quoi vivre, et il faut à Pierre Fougeray le courage de l'emmener dans un dispensaire où il aura les soins nécessaires. Jean Leroy sort de prison, se fait une situation, sauve du malheur la famille Fougeray, épouse Louisette, donne son nom à l'enfant qui a souffert par de Lachesnaye. Et ainsi s'épouse le chef-d'œuvre de Bernède !... Ouvrier, chair à canon ! Ouvrier chair à patron !!!...

Mise en scène réglée par M. Roussel. Décors nouveaux peints par M. Bargeron.

AVIS AUX NEGOCIANTS FAISANT DES AFFAIRES AVEC LES ETATS-UNIS
Suppression de l'agence consulaire à Lille

Conformément à une décision prise par le Département de l'Etat des Etats-Unis d'Amérique, l'agence consulaire de cette nation à Lille est supprimée comme l'a été, il y a quelques mois, l'agence consulaire de Cambry.

Désormais, les factures et toutes autres pièces officielles devront être visées par M. Joseph Emerson Haven, consul à Roubaix, 64, rue de la Gare. Seules, les factures pourront être adressées par la poste au consul, en ajoutant une enveloppe à l'adresse, soit de l'expéditeur, soit du destinataire. Les duplicata seront envoyés sans délai. Les frais consulaires doivent accompagner ces pièces.

Le consulat de Roubaix fera tout son possible pour éviter aux négociants les inconvénients pouvant résulter de ce changement.

Cette décision est entrée en vigueur le 2 janvier.

ŒUVRE DE LA BOUCHÉE DE PAIN

Voici quel a été le nombre des portions distribuées pendant la semaine du 25 au 31 décembre :

Grandes personnes, 1,176 ; enfants, 288 ; au total : 1,464.

Un lot de vêtements usagés a été envoyé à l'établissement charitable.

ECOLE PRATIQUE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
Ouverture de nouveaux cours du soir

L'« Egalité » a annoncé que cinq cours industriels nouveaux allaient être ouverts à l'Ecole pratique de commerce et d'industrie, à partir du 7 janvier prochain : 1. tissage. 2. mathématiques appliquées au travail mécanique, 3. dessin industriel (3e année), 4. cours de perfectionnement manuel, 5. électricité industrielle.

1. L'idée essentielle qui a présidé à cette création est la suivante : il fallait donner à l'ouvrier les mêmes facilités d'instruction qu'à l'employé de commerce, jusqu'à présent, en effet, les cours du soir annexés à l'Ecole pratique étaient tous commerciaux. Seul le cours de dessin industriel faisait exception à cette règle. Il y avait donc là une inégalité à faire disparaître.

2. Le cours de tissage comprendra l'étude détaillée de divers genres de métiers à tisser, du montage de chaînes et du réglage. Pour profiter de l'enseignement pratique qu'on y donnera, il suffira de l'instruction la plus élémentaire. Le cours s'adressera aux tisserands désireux de devenir monteurs de chaînes, surveillants ou contremaîtres ; il est également ouvert aux employés de commerce et autres qui désirent acquérir des notions sur le tissage mécanique. Les tisserands qui voudraient seulement savoir conduire un métier qu'ils ne connaissent pas : armures, Jacquards, carreaux, de même que les monteurs de chaînes ou contremaîtres désireux de se documenter sur un métier seront admis aux exercices pratiques sans être tenu de suivre les cours.

Les cours qui suivent ont tous pour but la formation professionnelle du mécanicien et d'électricien.

Le **cours de mathématiques appliquées** s'adressera aux ajusteurs, tourneurs, modeleurs, tôliers, forgerons. Il comprendra l'étude des notions de calcul, de construction, de traçage indispensables aux ouvriers de ces diverses professions : l'étude complète du filetage, du diviseur ordinaire, du diviseur universel, du vernier, de la vis sans fin, du changement de marche, ainsi que de transmission par courroie, par frictions ou par engrenage.

Le **cours de dessin industriel (3e année)** sera le complément des cours de 1re et 2e année déjà existants. Outre l'étude des mises au net, il comprendra la pratique des différents travaux habituellement exécutés dans les bureaux de dessin (calques, devis, tirage des bleus, etc.). Les apprentis et ouvriers pourvus du certificat délivré à la fin de la deuxième année y seront seuls admis sans examen.

Le **cours pratique de perfectionnement manuel** s'adressera aux apprentis et ouvriers mécaniciens et aux menuisiers-modeleurs. La partie théorique de ce cours comprendra l'étude raisonnée des outils, de leurs formes et de leurs emplois, la description et le fonctionnement des machines-outils employés dans le travail du bois ou celui du fer. Quant à la partie pratique elle variera avec l'âge, la capacité, les exigences professionnelles des ouvriers.

Vient enfin le cours pratique d'électricité industrielle qui a pour but de former des ouvriers installateurs et monteurs électriciens. Ce cours comprendra : 1. des notions d'électricité expérimentales expliquées par des comparaisons faciles à saisir ; 2. la technologie appliquée à l'industrie électrique : étude des matériaux utilisés, détail des constructions de bobinage, de montage ; 3. les applications industrielles des notions expérimentales enseignées : installations, marche, entretien des machines, lignes et appareils, recherche des avaries et dérangements, aux remèdes à apporter dans chaque cas, etc. ; 4. le dessin appliqué à l'électricité ; 5. des travaux pratiques au laboratoire ou à l'atelier.

S'il nous était permis de donner un conseil aux apprentis, nous les engagerions à suivre d'abord, pendant une première année, les cours de dessin et de mathématiques appliquées. Pendant les 2e et 3e années suivantes, ils fréquenteraient les cours pratiques de dessin industriel et de perfectionnement manuel. Ensuite, lorsque leur instruction théorique serait suffisante, lorsqu'ils seraient devenus de bons ouvriers, c'est-à-dire vers la fin de la 3e année d'études, ils se feraient inscrire aux cours d'électricité industrielle. Le monteur électricien est un ouvrier intelligent, débrouillard, il est en même temps un bon mécanicien, sachant réparer, parfois par des moyens de fortune, les avaries des moteurs. L'électricien doit être méticuleux, propre, ordonné ; il doit travailler avec soin et avec goût.

Nous ne saurions trop engager les ouvriers possédant ces qualités à suivre le cours d'électricité industrielle. Ils trouveront ainsi un travail plus rémunérateur et pourront s'élever dans la hiérarchie de leur profession. Les stations centrales d'électricité se multiplient non seulement en France, mais à l'étranger. La force électrique, transportée à de longues distances, divisée à l'infini, à la fois souple et commode, transformera, dans certaines régions, les conditions de l'industrie. L'ouvrier doit savoir s'adapter, par un bon emploi de son intelligence, par son travail et ses efforts persévérants à toutes les transformations qu'un progrès impossible à empêcher fait subir aux industries mécaniques.

Nota. — Pour tous renseignements, consulter les affiches spéciales.

LES VOLS AU CAMION

Les nommés Léon Joseph Declerck, 15 ans, bâcleur, demeurant rue Turgot, 70 et Georges Glyselinck, 14 ans, bâcleur, demeurant rue de Wagram, 5, ont été arrêtés pour vol de deux paquets de sucre de 25 kilos chacun, de 3 boîtes de biscuits de 2 kilos chacune, commis Mardi, vers 5 heures du soir, sur la voiture de M. Edouard Lanoi, domestique, rue Sébastopol, cour Cliquet, 9.

Le vol a été commis à l'angle des rues Rollin et Roussel. M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement, après avoir interrogé les deux jeunes vauriens, les a déférés au Parquet.

PORT D'ARME PROHIBÉE

Un procès-verbal pour port d'arme prohibée a été dressé en sieur Stanislas Bernard, 40 ans, apprêteur, demeurant rue de l'Hospice, 3.

LA CHOPE QU'ON NE PEUT BOIRE

Deux jeunes gens ont dérobé lundi à 7 heures du soir, une chope en étain, servant d'enseigne à l'estaminet tenu par M. Gustave Lambreco, rue de Lannoy, 238.

Le cabaretier a porté plainte et la police recherche ceux qui ont « chopé » la chope.

ETAT-CIVIL
DE ROUBAIX, du 3 Janvier

Naissances. — Félix Koenig, boulevard d'Hallulin, 7. — Emile Durel, rue Alfred de Musset, 11. — Emile Vermeulen, avenue Julien Lagache. — Alfred Verrier, boulevard de Cambrai, 60. — Gabriel Huwel, rue de Valmy, 13. — Léopoldine Glorieux, rue Jacquard, cour Chéron, 8. — Marie-Thérèse Dussebert, rue Saint-Louis, 14. — Marcel Berchmant, rue de Soubise, 40 bis. — Wilhelmine Apeltz, rue Franklin, 33. — Julienne Delcoyser, rue des Anges, 115 bis.

Décès. — Julien Boucquey, 45 ans, garçon brasseur, rue du Fresnoy, 119, cour Casile Olivier, x. — Alfred Leclercq, 62 ans, sans profession, rue Isagres prolongée, 5. — Jules Jouret, 81 ans, sans profession, rue Lacroix, cour Dewaele, 2.

CROIX

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE « LA PATRIOTE ». — Le comité rappelle aux gymnastes que les répétitions suspendues pendant les fêtes de la Noël et de la nouvelle année, reprendront le samedi 6 janvier, à huit heures et demie.

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil Municipal se réunira demain vendredi, à 8 heures du soir, pour examiner la suite de l'ordre du jour de la dernière réunion.

RENTES OUVRIÈRES. — Louis Machu, 31 ans, rue Chaveul, 9, s'est fait un effort aux reins en soulevant un bâti, à l'usine agricole.

15 jours de repos.

— Aux produits chimiques de Croix, Hector Rogaert, 28 ans, rue de l'Egalité, 85. Blessure au genou gauche en portant un panier de potasse.

15 jours de repos.

ETAT-CIVIL DE CROIX. — Naissance. — Désirée Clarisse, rue de l'Espérance.

Décès. — Dumarcy Alfred, 54 ans, fabricant d'cerl, rue de Lille, 19. — Dumont Denise, 4 mois, Grande-Rue, Cour Saint-Louis, 5.

Un mort-né.

En 1911. — Le Bureau de l'Etat-Civil a enregistré : 348 naissances. — 150 mariages. — 5 divorces. — 215 décès.

WATTRELOS

ETAT-CIVIL DE WATTRELOS. — *Naissances.* — Marie Haspel, rue de Strasbourg, 14. — Claire Kinds, rue du Mont à Leux, 407. — Ernest Lodoux, rue Coutant, 18. — André Delerue, rue Carnot, 210. — Coralie Verfaille, rue Faidherbe. — Gérard Durez, rue Vauban, 47.

Décès. — Jules Oosterlynck, un an, Winkelrite. — B. Debouvre, 3 ans, rue Saint-Vincent de Paul, 22. — Albert Meerlens, 11 mois, rue d'Oran prolongée.

LANNOY

ACCIDENT. — Pauline Bulteau, 20 ans, journalière chez Leborgne, a eu la main droite contusionnée au cours de son travail.

Le docteur Parmentier lui a donné quinze jours de repos.

LYS

LA RIXE SANGLANTE : UNE ARRESTATION. — Henri Lemaître, ouvrier mécanicien qui porta plusieurs coups de couteau à son rival Bodry, a été arrêté par les gendarmes de Roubaix et conduit au parquet pour être soumis à l'instruction.

LES ACCIDENTS. — A la filature Bouteny frères, Gustave Plateau, 14 ans, partageur, a eu l'annulaire droit blessé par un organe de son métier.

— Théophile Codron, 14 ans, démonteur, s'est contusionné le pied gauche en le heurtant violemment contre une pièce de bois.

Le docteur Parmentier leur a ordonné à tous deux un repos de 12 à 20 jours.

GAZETTE TOURQUENNOISE

LE FAR-WEST TOURQUENNOIS

Un drame entre « Indiens »

UN GARÇONNET BLESSÉ D'UN COUP DE REVOLVER

Hier mercredi, vers midi et demi, des gamins jouaient, à l'angle des rues d'Isly et de Gand. Ils étaient affublés d'oripeaux, avaient orné leurs têtes de plumes et jouaient aux Indiens.

Mimant une scène de cinéma, les gosses voulurent représenter une bataille de Peaux-Rouges. L'un d'eux, le jeune Julien Dejonckère, 13 ans, demeurant chez ses parents, rue de Gand, 217, armé d'un revolver de petit calibre, tirait sur les sauvages.

Et « Bas de Cuir », « Œil de Faucon », « Longue Carabine », « Le dernier des Mohicans », poussant des cris inarticulés se battaient dans la brousse de la rue de Gand.

Tout à coup, le jeune Gaston Gérard, 6 ans, reçut dans la cuisse gauche une balle de revolver tirée par Dejonckère.

Le bambin s'affaisa perdant du sang en abondance et, comme une volée de moineaux, les Indiens se dispersèrent.

Relevé par des passants, le pauvre petit fut transporté chez ses parents, rue d'Isly, 9, où M. le docteur Ducatillon, mandé, vint lui prodiguer des soins.

La blessure avait une profondeur de cinq centimètres et le praticien ne put extraire la balle. Toutefois l'état du jeune Gérard n'est pas grave.

M. Broux, commissaire de police, informé, a ouvert une enquête sur cet événement peu banal.

LES BÉCANES CONTINUENT A S'ENVOLER

Le jeune Leo Arthur, 15 ans, coursier au service d'un expéditeur de la ville, avait déposé sa bicyclette, mercredi soir, à la porte de l'Hôtel des Postes.

Quand il voulut reprendre sa machine, valant une centaine de francs, il constata qu'elle avait disparu.

M. Guichard, commissaire de police du 1er arrondissement, a ouvert une enquête.

L'ESCROC DES COMMERÇANTS

Dans le courant de la semaine dernière, plusieurs commerçants recevaient la visite d'un nommé Achille Piets, 21 ans, sans profession, demeurant à Lille.

Piets se fit remettre par ces commerçants des marchandises diverses en se disant envoyé par M. Louis Bertrand, cabaretier, rue du Moulin-Fagot, 80.

Chez M. Milleville, rue de Tournai, l'escroc prit livraison de 6 lampes électriques ; chez M. Victor Bleuzé, rue du Moulin-Fagot, 61, il acheta un assortiment d'outils d'électricien ; chez Mme Marie Desneulin, rue Winoc-Chocquel, il emprunta 2 fr. 50.

M. Niedert, commissaire de police du 3e arrondissement, qui a reçu les plaintes des commerçants lésés, a ouvert une enquête.

Piets, qui est en fuite, est activement recherché.

AUX CIMETIERES

Depuis le 1er Janvier 1911, il a été fait :

1,301 inhumations, dont 964 adultes et 337 enfants. — 7 corps ont été inhumés au Cimetière Central.

Il a été procédé à l'exhumation de 102 corps : 73 au Cimetière Central. — 29 au Cimetière Principal. — 43 fœtus ont été apportés. — 2 corps exhumés sont partis au dehors. — 2 corps ont été exhumés pour autopsie. — 2 corps ont été mis au caveau d'attente.

Au cimetière du Blanc-Seau :

62 inhumations. — 62 adultes et 30 enfants.

1 fœtus y a été apporté et 4 corps ont été exhumés.

RENTES OUVRIERES

Chez G. F. Motte-Prives, rue des Plats, Coulon Joseph, 53 ans, homme de peine, châtiment portant des bacs de bobines, contusion du thorax, entorse médio-lombaire gauche.

15 jours de repos. Docteur Débuchy.

— Chez Hercelle-Louste, rue de Tournai, Georges Yperman, 14 ans, aide-zingueur, rue de Gand, chûte étant sur un toit, rue de Tournai. Plaies au front. Contusions multiples.

— Chez Bagnot frères et neveux, rue Fin-de-la-Guerre, Demeyer Augustin, 26 ans, homme de peine, a reçu un rouleau sur le pied gauche, contusion du gros orteil.

15 jours de repos. Docteur Cuissot.

— Au peignage Fovan-Leman fils, rue de Roubaix, Panne Achille, 2 ans, décheur, eut l'avant-bras gauche comprimé entre un galet et le cercle du décheur. Œdème de l'avant-bras et de la main.

15 jours de repos. Docteur Reis.

THEATRE MUNICIPAL

Ce soir à 8 heures très précises : MIN JOSETTE MA FEMME, comédie en 4 actes de R. de Flers et de G. Caillavet. On commencera par CAVALLERIA RUSTICANA, opéra en 2 tableaux, musique de P. Mascagni.

Samedi 6, Dimanche 7 (Soirée) et Lundi 8 Janvier, 3 représentations de l'immense succès, sans précédent LA VEUVE JOYEUSE, opérette en 3 actes, musique de Franz Lehar. Prix réduits du Dimanche soir, pour ces représentations.

Dimanche 7, En matinée, à 3 heures : FAUST, opéra en 5 actes et 8 tableaux. Musique de Ch. Gounod. Au 5e tableau : « La Nuit de Walpurgis », grand ballet.

Services de voitures assuré chaque soir après le spectacle pour Roubaix.

La location est ouverte pour toutes des représentations.

A LA SOCIETE DE GEOGRAPHIE

Une conférence des plus instructives et des plus captivantes sera donnée, dimanche prochain 7 janvier, à 3 heures et demie précises du soir, dans la salle d'auditions de l'Ecole de Musique, par le R. P. Ludovic Lamotte, dominicain, sur la Norvège.

Le conférencier se propose d'en faire une description géographique et pittoresque. Après un aperçu général du pays, il présentera, en s'aidant de projections lumineuses, Christiania et ses environs, le Telemarken, le Hardangerfjord, Bergen, Sognefjord, Trondhjem, les curiosités des régions polaires, les îles Lofoten, le cap Nord et les magnificences du soleil de minuit.

L'évocation, faite par un orateur de grand talent, de ce pays qui fut le berceau des Vikings navigateurs et conquérants dans les premiers siècles et l'ère chrétienne, ne manquera pas d'être excessivement suggestive et intéressante. C'est dire l'importance de la réunion géographique de dimanche prochain.

ETAT-CIVIL
DE TOURCOING, du 3 janvier 1912

Naissances. — Morel Maerlinge, rue de Gand, 532. — Coppens Jean, rue des Guy-Vaies. — Desmottre Marc, rue de la Croix-Rouge, 259. — Tanghe Marcel, rue Colbert. — Carette Eugène, rue Auber, 75. — Decottignies Paul, rue Denfert-Rochereau. — Huyghevelde Jean, rue Colbert, 252. — Vervaele Gaston, rue Roussin, 339. — Thibaut André, rue de Fin-de-la-Guerre, 203.

Décès. — Cannière Julien, 5 mois, rue de Gand, 635. — Fytez Jules, 45 ans, forgeron, rue de Melbourne, 34. — Salesse Jean, 38 ans, sans profession, rue de Gand, 210. — Bonte Marie, 17 ans, sans profession, rue de la Cloche, 10. — Claeys Clara, 28 ans, sans profession, rue Louchard, 110.

Notre Almanach 1912
304 PAGES DE LECTURES ET DE GRAVURES
Prix : 0 fr. 40 ; Franco : 0 fr. 55
LE RECLAMER
A NOS DEPOSITAIRES ET VENDEURS

LILLE

UN ÉVÉNEMENT

Une transformation complète vient de s'opérer dans le monde de la Pharmacie, à Lille ; l'Ancienne PHARMACIE GOBERT, 26, rue Esquermoise, qui a joui, pendant de longues années, de la réputation la plus solide sur notre place, mais dont les procédés de vente ne répondaient plus aux goûts du jour, vient d'être reprise par M. NADEAU, qui se propose d'en faire une OFFICINE essentiellement moderne.

On sera toujours sûr d'y trouver les mêmes soins pour la préparation des ordonnances médicales ; mais, grâce à une puissante organisation du service des achats, les prix de vente ont subi les réductions les plus larges, et la Pharmacie Nadeau qui, à partir d'aujourd'hui, prend le nom de GRANDE PHARMACIE CENTRALE DE LILLE, 26, rue Esquermoise, est désormais l'établissement le meilleur marché de tout Lille, aussi bien pour les Eaux minérales que pour les Spécialités et, en général, pour tous les produits P. armaceutiques.

Nous engageons nos concitoyens à s'adresser en confiance pour tous leurs achats, à la GRANDE PHARMACIE CENTRALE DE LILLE, 26, rue Esquermoise, certains qu'ils y trouveront, à côté d'une qualité irréprochable, une économie non moins appréciable, par suite de la modicité des prix.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

FRESNES

VIOLENCES. — Plainte a été déposée par M. Rahier, contre les frères B..., qui l'auraient menacé, au point qu'il dut s'enfermer dans sa demeure jusqu'à l'arrivée du garde champêtre.

BRULURE. — Mme Murez, demeurant rue de la Marine, a été assez grièvement brûlée à la main droite par de l'eau bouillante.

Sucre Delerue
UNE MEDAILLE D'OR — 3 GRANDS PRIX

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

ANCHIN

VANDALISME. — Des malandrins prennent plaisir à briser les glaces en divers endroits.

Dimanche à une heure et demie de l'après-midi, ils brisèrent une glace chez M. Carré, marchand de vélos, rue Lemaire frères.

Dans le même soirée, une glace d'une valeur de 200 francs fut brisée à la maison Baudier-Pollet, rue Thiers, et dans la nuit, chez M. Gouillard, rue Delhay. On brisa également des carreaux. Tous ces bris de clôture ont été faits avec des cailloux lancés de la rue ; il n'y a aucune trace de vol. C'est ce qui fait supposer que ce sont là des exploits de vandales avinés.

CONCOURS DE PIQUET. — Dimanche 7 janvier, un concours de piquet aura lieu chez M. Fernand Depoorter, cabaretier, rue Delhaie. Deux poulets et deux lapins seront attribués aux gagnants.

On commencera à six heures et demie du soir.

AUBY

AUX OUVRIERS DE LA FOSSE NUMERO 8. — Le citoyen Jules Lefebvre, secrétaire de la section syndicale, tient à déclarer nettement qu'il n'est pas candidat aux fonctions de délégué mineur. Le Congrès réuni au Pont-de-la-Deûle, a désigné comme candidat au poste de délégué titulaire le camarade François Collart, et comme suppléant le camarade Joseph Cacheux. Tous les ouvriers électeurs à la fosse numéro 8 ont pour devoir de voter, sans abstention, pour ces deux candidats du Congrès.

Le camarade Jules Lefebvre a la conviction que l'appel qu'il adresse aux ouvriers de cette fosse sera entendu et qu'ils feront sortir triomphants des urnes les noms des camarades François Collart et Joseph Cacheux.

CAMBRAI

Tentative de suicide

Un ouvrier tailleur, nommé Plu, âgé de 29 ans, domicilié rue du Fond Saint-Georges a tenté de mettre fin à ses jours, mardi dans la soirée en se pendant à la cloison d'une chambre qu'il occupe avec sa femme et ses jeunes enfants.

Sa femme rentrant au logis, aperçut le corps de son époux qui se balançait dans le vide. Elle appela du secours et M. Blindal fils, vint couper la corde et prodigua des soins énergiques au désespéré qui ne tarda pas à reprendre connaissance.

L'ouvrier tailleur a souvent de violents accès de colère et bat son épouse. C'est après une scène de ménage et dans un accès incompréhensible de désespoir que l'on a voulu en finir avec l'existence.

PAS-DE-CALAIS

LENS

Brutale agression

Van Poucke Henri, terrassier, au service de M. Gévaert, est, paraît-il, jaloux de Christiaens Léon, son camarade, qui gagne plus d'argent que lui. Lundi dernier, lors que Christiaens allait se mettre au lit, il fit irruption dans sa chambre et, sans préambule, lui porta un violent coup d'un instrument contondant que l'on croit une barre de fer.

Christiaens, la figure ensanglantée, se réfugia dans la chambre voisine. Le docteur appelé releva une forte blessure de quatre centimètres.

Les gendarmes, informés, se mirent à la recherche de Van Poucke qui, aussitôt son coup fait, était disparu.

On ne put le retrouver.

LIEVIN

PENSIONNAIRE PEU PATIENT. — Guilbaut Paul, en logement chez Julienne Vanuxem, après avoir fait ses souhaits en ville, revint à sa pension. Il trouva la porte fermée ; la cabaretière, pour ne pas être importunée, avait tiré les verrous.

Guilbaut, impatient, cogna dans la porte et, pour faire un peu plus de bruit, brisa un carreau. Au bris de la vitre, Julienne vint ouvrir ; mais, en courroux, elle porta un coup de clef à Guilbaut, qui répondit par une maîtresse gifle.

C'est pour ces motifs que les gendarmes ont verbalisé pour rixe.

En enquêtant, ils apprirent que Guilbaut avait rossé Delplace Louis, demeurant, lui aussi, aux corons de la Plaine. Il lui avait flanqué des horions et l'avait traîné dans la boue, voulant le noyer dans le puits, paraît-il.

Bien entendu, Guilbaut a fait l'objet d'un procès-verbal pour voies de fait. Il avait agi ainsi pour des raisons intimes.

RIXE. — Les gendarmes, en passant dans le hameau de la Plaine, furent attirés par un rassemblement d'une centaine de personnes. Au milieu de ce groupe, deux hommes s'accrochaient l'un à l'autre, se dégageaient, se flanquaient des « directes », faisaient en même temps un peu de chausson. Ils accompagnaient leurs coups de paroles fort grossières en s'injuriant réciproquement.

Les gendarmes séparèrent les deux belligérants, qui, pour étrennes, reçurent des procès-verbaux pour rixe, bruit et tapage injurieux.

VOL DE RÉCOLTES. — Procès-verbal a été dressé contre les nommés Bédu Joseph, 21 ans, mineur, et Hecquet Georges, 24 ans, mineur, demeurant à Liévin, rue Louis-Blanc, pour vol de betteraves et de blé au préjudice de M. Dente, cultivateur, rue J.-J. Rousseau. L'agent Leclercq avait aperçu des traces de pas et signalé d'autres indices qui amenèrent la perquisition au cours de laquelle le vol fut découvert et indéniable.

LA CONFIRMATION. — Comme monseigneur l'évêque d'Arras, le doyen Duez possède, nous affirme-t-on, le talent d'administrer la confirmation. Cette irascible personne a voulu se faire la main sur les joues de Mme Céréet qui, peu satisfaite et ennemie de la boxe, a porté plainte.